



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÈGLEMENT N° VA1-60  
ABROGEANT LE RÈGLEMENT N° VA-1216  
RELATIF AUX PERMIS DE STATIONNEMENT  
POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AUX 467 À 473, 1<sup>RE</sup> RUE OUEST**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville d'Amos, qu'au cours de la séance ordinaire du 15 décembre 2025, le conseil d'Amos a adopté le règlement n° VA1-60 abrogeant le règlement n° VA-1216 relatif aux permis de stationnement pour l'immeuble situé aux 467 à 473, 1<sup>re</sup> Rue Ouest. Ce règlement est maintenant déposé au Service du greffe de la Ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et il entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Amos, ce 16 décembre 2025.

La greffière,

(s) Mariane Michaud

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Mariane Michaud, greffière de la Ville d'Amos, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis ci-dessus sur le site Web de la Ville d'Amos le 16 décembre 2025 et en affichant une copie à l'Hôtel de Ville le même jour ainsi qu'au bureau municipal et au bureau de poste du secteur de St-Félix-de-Dalquier.

Amos, le 16 décembre 2025

(s) Mariane Michaud, greffière